



Assemblée ordinaire de la Société, tenue à la salle du conseil du Centre administratif, et en direct par vidéoconférence le 12 octobre 2022, à laquelle les membres formaient quorum.

GRATUITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN LES 24 ET 31 DÉCEMBRE 2022 POUR LE TRANSPORT URBAIN ET ADAPTÉ, ET LES 25 DÉCEMBRE 2022 ET 1ER JANVIER 2023 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

RÉSOLUTION 120-22

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Société de transport de Sherbrooke accorde à la clientèle la gratuité du transport en commun les 24 et 31 décembre 2022 pour le transport urbain et adapté, et les 25 décembre 2022 et 1er janvier 2023 pour le service de transport adapté.

ADOPTÉ

« Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu. »

Le secrétaire

Patrick Dobson
